

COMMUNE DE JOUHET

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 8 octobre 2019
- Contrat de travail de la Secrétaire de Mairie
- Décisions modificatives
- Subventions aux associations
- Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf le jeudi 14 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

Budget Mairie : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe – travaux bâtiments communaux,
Compensation de servitude de passage de canalisations de la nouvelle station d'épuration du bourg.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'ajout des deux points à l'ordre du jour "Budget Mairie : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe", et "compensation de servitude de passage de canalisations de la nouvelle station d'épuration du bourg".

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité

L'an deux mil dix-neuf le jeudi 14 novembre à 20H30 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, M.Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M.Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRE ABSENT, EXCUSE & REPRESENTÉ : M.Valérie HULIN

POUVOIRS : M.Valérie HULIN à Mme Liliane COUÉGNAS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M.Bernard JOYEUX, M. Benoit ADENOT,

MEMBRE ABSENT : M.Damien VIDAL,

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-3° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au *Conseil Municipal* de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

Administration generale et service à la polpulation	Administratif	Adjoint administratif principal de 2eme classe	Secrétaire de mairie	35/35	OUI	OUI	NON
Administration generale et service à la polpulation	Administratif	Adjoint administratif principal de 2eme classe	Secrétaire de mairie	35/35	OUI	NON	OUI
Restauration Animation periscolaire	Technique	Adjoint technique principal de 2eme classe	Cuisinière/animatrice persicolaire	32,5/35	OUI	OUI	NON
Ecole et persicolaire	Médico-sociale	ATSEM principal de 2eme classe	ATSEM/animatrice periscolaire	32/35	OUI	OUI	NON
Maintenance bâtiments et équipements publics	Technique	Agent de maîtrise principal	Agent d'entretien polyvalent	35/35	OUI	OUI	NON
Maintenance bâtiments et équipements publics	Technique	Adjoint technique de 2eme classe	Agent d'entretien polyvalent	35/35	OUI	OUI	NON

Date de la convocation : 10 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, M.Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M.Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRE ABSENT, EXCUSE & REPRESENTE : M.Valérie HULIN

POUVOIRS : M.Valérie HULIN à Mme Liliane COUÉGNAS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M.Bernard JOYEUX, M. Benoit ADENOT,

MEMBRE ABSENT : M.Damien VIDAL,

Monsieur Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Décisions modificatives

Budget Assainissement 2019

Transfert opération aux fins d'inscription à l'inventaire

OP 107 construction station épuration bourg	
DEPENSES	
203/041	20744.30
RECETTES	
2315/041	20744.30

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative :

Budget Mairie 2019

PC portable classe élémentaire

– Fonctionnement

Dépenses :

article 022 dépenses imprévues	- 500.00 €
article 023 virement à la section d'investissement	+ 500.00 €

– Investissement

Dépenses :

Opération 208	+ 500.00 €
---------------	------------

Recettes :

Article 021 virement de la section de fonctionnement	+ 500.00 €
--	------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative :

Date de la convocation : 10 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, , François MATRINGHEM

M.Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M.Jean-Marc GREMILLON,
MEMBRE ABSENT, EXCUSE & REPRESENTÉ : M.Valérie HULIN
POUVOIRS : M.Valérie HULIN à Mme Liliane COUÉGNAS,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M.Bernard JOYEUX, M. Benoit ADENOT,
MEMBRE ABSENT : M.Damien VIDAL,

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Demandes de subvention des associations

En préambule, Madame le Maire rappelle le montant inscrit au budget primitif 2019 pour les subventions des associations (1 000 euros) et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants à attribuer.

Madame le Maire fait remarquer que le montant est inférieur à celui de 2018, elle propose de compléter avec les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 1 voix « abstention », 1 voix « contre » et 7 voix « pour » :

- **FIXE** les subventions aux associations et organismes divers conformément au tableau ci-joint
- **PRECISE** que les sommes seront prélevées à l'article 6574 pour 1 000 € et 50.00 € sur les dépenses imprévues article 022 du budget de l'exercice en cours Attribution pour l'année 2019

ASSOCIATIONS & ORGANISMES	ANNEE 2018	ANNEE 2019
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE JOUHET-PINDRAY	100.00 €	100.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	200.00 €	200.00 €
M.J.C	250.00 € *	150.00€
CLUB DES ANCIENS	60.00 €	60.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	30.00 €	30.00 €

ASSOCIATION JOUHET en FORME	50.00 €	50.00 E
ASSOCIATION LE BARBILLON	60.00 €	60.00 €
A.D.M.R.	€	
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	€	
TOTAL	1150.00 € *	1050.00 €

- * dont 50.00€ versés au titre de la participation à l'animation communale « journée des artistes » le 18 août 2018

Date de la convocation : 10 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, M.Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M.Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRE ABSENT, EXCUSE & REPRESENTE : M.Valérie HULIN

POUVOIRS : M.Valérie HULIN à Mme Liliane COUÉGNAS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M.Bernard JOYEUX, M. Benoit ADENOT,

MEMBRE ABSENT : M.Damien VIDAL,

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Demande de subvention à la CCVG – Travaux bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle l'inscription d'une opération « travaux bâtiments communaux » au budget primitif voté pour l'exercice 2019. Dans cette opération est prévue la réalisation de faux joints, pour laquelle la Commune demande une aide sur le fonds de concours de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Afin de déposer le dossier, il convient de délibérer sur le dépôt de la demande et la signature des documents utiles.

Plan de financement :

- Département	2 857,08 €	
- CCVG	1 089,07 €	
- Commune	6 944,56 €	TVA 2 178.14 €

10 890,71 € HT 13 068,85 € TTC

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser

- à déposer une demande de subvention auprès des services de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour le montant prévu dans le plan de financement ci-dessus
- à signer tous les documents utiles au dossier ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité:

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire la demande de subvention telle que présentée dans le plan de financement et à signer tous documents y afférents.

Date de la convocation : 10 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, M.Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRE, M.Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : M.Valérie HULIN

POUVOIRS : M.Valérie HULIN à Mme Liliane COUÉGNAS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M.Bernard JOYEUX, M. Benoit ADENOT,

MEMBRE ABSENT : M.Damien VIDAL,

Monsieur Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Compensation de Servitude de passage de canalisations de la nouvelle station d'épuration du bourg.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2019-30 du 15 avril 2019 et délibération n°2019-40a du 3 juin 2019, le Conseil Municipal a accepté la proposition de compensation de servitude de la famille Guigner- Virgitti.

Dans le cadre de cette compensation, la Commune de Jouhet vend à :

1° Mme Cécile Elise Marie Joséphine TORSAT veuve GUIGNER
Acquéreur de l'usufruit

2° a) Mme Anne Cécile Florence VIRGITTI (qui représentera Titouan)

b) M.Titouan René Emile VIRGITTI

Acquéreurs de la nue-propriété ½ pour chacun d'eux

Biens vendus : deux parcelles de terrain sises à Jouhet cadastrées : Section A n°1061 A n°1044

Les actes sont à l'étude notariale de Maître MARSAUDON 86500 MONTMORILLON

Les parcelles sont actuellement occupées à titre gratuit, au profit de M.NIVAULT Damien agriculteur, depuis l'acquisition des parcelles par la Commune le 9 septembre 2009 et 31 août 2009.

Le prix est fixé à Mille euros (1000 €)

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider les éléments de texte ci-avant exposés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la vente selon les éléments ci-avant exposés

Fait et délibéré en Mairie les jours , mois, an dits.

Suivent les signatures des membres présents